



Inauguration extension des locaux MDPH le 9 décembre 2011

Monsieur le Président,

Je veux vous adresser mes remerciements pour ces nouveaux locaux que nous inaugurons aujourd'hui.

En effet ils donnent à la MDPH 86 de nouvelles possibilités.

Cette opération a permis de résoudre le problème du classement des dossiers administratifs et médicaux.

Les dossiers étaient entreposés jusque dans les couloirs et les toilettes, et la question revenait régulièrement : « où allons-nous classer les nouveaux dossiers ? »

Aujourd'hui les 25 000 dossiers administratifs et 25 000 dossiers médicaux sont répartis sur plus de 700 mètres linéaires de rangement avec un nouveau mode de classement facilitant les recherches et permettant d'insérer les nouveaux dossiers arrivés.

Les salles de réunion sont un outil précieux. Elles représentent près de 200 m².

Les conditions de travail de l'Equipe Pluridisciplinaire et de la CDAPH ce sont considérablement améliorées

La possibilité est aussi offerte d'organiser des manifestations d'un nouveau genre à la MDPH.

A l'occasion de la Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées plus d'une centaine de jeunes en situation de handicap et leurs familles sont venus à la rencontre des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle dans ces salles le 16 novembre.

Il y eut également de nombreux participants au forum maintien dans l'emploi.

Auparavant une réunion d'information sur la dyspraxie et les troubles des apprentissages avait déjà eu lieu le 11 octobre rassemblant enseignants psychologues scolaires et les équipes de la MDPH.

D'autres réunions d'information ou de sensibilisation au handicap sont en projet pour 2012.

Le troisième point d'amélioration concerne l'accueil.

La MDPH reçoit chaque année près de 6500 visiteurs.

La nouvelle organisation de l'accueil offrira davantage de confidentialité avec la création de 4 bureaux réservés aux consultations médico-sociales.

Il s'agit tout d'abord d'organiser un accueil offrant davantage de confidentialité mais aussi en capacité d'approfondir les attentes et les demandes des usagers.

L'objectif est de développer des missions de conseils et d'accompagnement social.

Je pense en particulier aux parents d'enfant handicapé ainsi qu'aux jeunes en recherche d'insertion sociale et professionnelle.

De plus, à compter de janvier 2012 des permanences associatives seront mise en place à la MDPH.

Lorsqu'on observe l'évolution de la MDPH on peut apprécier des éléments de satisfaction.

Le premier est le partenariat qui s'est développé à partir de différentes thématiques, scolarisation, emploi, prise en charge médico-sociale et qui va s'élargir aujourd'hui par la signature de quatre nouvelles conventions.

La variété de ces partenariats est un symbole d'ouverture.

C'est aussi un atout pour tous les acteurs du monde du handicap.

Ainsi un réseau de partenaires travaille avec assiduité au niveau de l'Équipe Pluridisciplinaire. Je rappelle que l'Équipe Pluridisciplinaire s'est réunie 185 fois en 2010.

Ce partenariat favorise l'émergence d'une culture commune pour l'évaluation des besoins individuels. Il permet l'étude et l'analyse des besoins collectifs comme c'est le cas pour les jeunes en situation de handicap.

Le partenariat n'est pas le seul motif de satisfaction de la MDPH 86.

Le site Internet est un outil d'information complet mis à jour régulièrement dans ses pages actualités. Il est une forme de réponse aux demandes des usagers qui pourtant continuent à venir nombreux à la MDPH (5300 à la fin octobre 2011) ou à solliciter des renseignements téléphoniques (près de 17000 à la même date).

La CDAPH connaît un fonctionnement harmonieux tout en ayant une activité importante, je veux signaler qu'à la fin du mois d'octobre 2011 la CDAPH avait traité autant de dossiers en 10 mois (6408) que sur l'année 2010 (6395).

Aujourd'hui les délais de traitement se sont bien améliorés.

Le délai moyen toutes formes d'aides et procédures confondues est de 3 mois et demi : 2 dossiers sur 3 sont traités dans le délai de 4 mois.

Bien que l'activité soit importante chaque situation individuelle est étudiée attentivement et donne lieu à une procédure contradictoire avec les usagers avant la décision de la CDAPH favorisant l'écoute et l'attention au projet de vie.

Je connais aussi des éléments d'incertitude voire d'inquiétude car je peux en ma qualité de présidente de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées apprécier combien les besoins dans le domaine du handicap sont nombreux.

Cependant en ce jour particulier je ne développerai pas ces sujets préférant les réserver pour d'autres rencontres.

Je veux simplement conclure en faisant remarquer que nous connaissons dans notre département de grands progrès pour que les personnes en situation de handicap vivent au mieux car l'ensemble des acteurs de la Vienne sont mobilisés pour tenter de prendre en compte les difficultés qu'ils peuvent rencontrer au quotidien.

Je sais monsieur le Président que vous y êtes attentif et vous renouvelle mes remerciements pour votre soutien à la MDPH de la Vienne.

Valérie CHAMPION